Image not found or type unknown

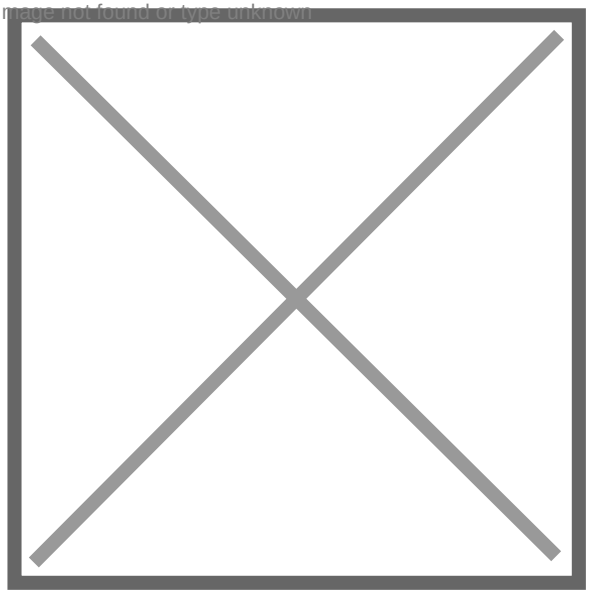

Réparation à la charge de qui?

Par **maore**, le **20/02/2013** à **19:54**

Bonjour, locataires depuis 5 mois dans une maison un problème de réparation se présente à nous.vanne de la pompe de la piscine qui fonctionne mal donc fuite. Le «pisciniste» vient et diagnostique de l usure. On appelle le propriétaire qui nous dit qu'il a changé la pièce il y a cinq mois bon comme par hasard pas par le «pisciniste» habituel qui s occupe de tout et qui a parler d usure mais par un autre.Le propriétaire doit nous fournir une facture depuis quelques jours et toujours rien. S il nous fournit une facture devons nous pour autant payer car n est ce pas l entreprise engagée qui peut avoir mal réparé sachant que de notre côté nous avons touché à la valve qu'une vingtaine de fois maximum pour des rinçages disons trois fois par mois.Devons nous payer? Attendre? Essayer d avoir un autre diagnostic sur l état réel de la pièce? Faire marcher la garantie?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés